

Arrêté conjoint n°2020-131 /MESRSI/MENAPLN
portant modification du calendrier scolaire 2019-2020

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES,
ET
LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu** le décret n°2019-0042/PRES/PM du 21 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-0139/PRES/PM/SG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°079-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant institution de fêtes légales et événements à caractère historique au Burkina Faso ;
- Vu** la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- Vu** le décret n°2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- Vu** l'arrêté conjoint n°2019-0412/MESRSI/MENAPLN fixant le calendrier scolaire 2019-2020.

ARRENTENT

Article 1 : Compte tenu des suspensions des cours du fait de la pandémie du COVID-19, le calendrier scolaire 2019-2020 est modifié ainsi qu'il suit :

PREMIER TRIMESTRE : SANS CHANGEMENT

DEUXIEME TRIMESTRE : DU LUNDI 6 JANVIER 2020 AU SAMEDI 30 MAI 2020

- Lundi 6 janvier 2020 : reprise des cours ;
- Lundi 9 mars 2020 : férié ;
- Du lundi 16 mars au samedi 30 mai 2020 inclus : **suspension des cours dans tous les ordres d'enseignement incluant les congés du deuxième trimestre ;**

- Lundi 4 mai 2020 : reprise administrative ;
- Samedi 30 mai 2020 : fin du deuxième trimestre et arrêt des cours pour le préscolaire et les classes intermédiaires du primaire, du post-primaire et du secondaire.

TROISIEME TRIMESTRE : DU LUNDI 1^{er} JUIN 2020 AU JEUDI 27 AOUT 2020

- Lundi 1^{er} juin 2020 : reprise des activités pédagogiques pour les élèves en classes d'examen (CM2, troisième, dernière année CAP, dernière année BEP et terminale) ;
- Samedi 11 juillet 2020 : fin des cours au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
- Mardi 14 juillet 2020 : début des examens et concours scolaires ;
- Samedi 27 août 2020 : fin de l'année scolaire 2019-2020 dans tous les ordres d'enseignement.

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

- Mardi 15 septembre 2020 : rentrée administrative ;
- Jeudi 1^{er} octobre 2020 : rentrée pédagogique.

Article 2 : Les jours de fêtes du Ramadan, de la Tabaski et du Mouloud sont déclarés fériés.

Article 3 : Le présent calendrier sera complété par un programme détaillé des examens et concours à l'issue d'une concertation entre la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), l'Office du Baccalauréat et les structures techniques des ministères concernés.

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales, le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, les Gouverneurs et les directeurs régionaux du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou le, 29 MAI 2020

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche scientifique et de l'Innovation



Pr Alkassoum MATGA
Officier de l'Ordre National

Le Ministre de l'Education nationale, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues nationales



Pr Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques